

REPUBLIQUE DE GUINEE



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADMINISTRATION
DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES ZONES INDUSTRIELLES – ADAZZ

Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)

TERMES DE REFERENCE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME
INFORMATIQUE DE GESTION COMPTABLE & FINANCIERE EN FAVEUR
DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ZONES SPECIALES DE
TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DE BOKE ET KANKAN
(PDZSTA - BK)

Partenaire :



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

Août 2022

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur agricole est la principale activité du pays pour près de 80% de la population. Il contribue à hauteur de 20% au PIB. Ce secteur dispose d'importantes potentialités pour son développement à savoir notamment des ressources en sols évaluées à 6.200.000 ha de Surface Agricole Utile, des ressources en eau abondantes avec une pluviométrie variée géographiquement de 1 200 et 4 200 mm par an, un réseau hydrographique de 6 500 km offrant d'importantes réserves en eaux de surfaces et souterraines.

Le Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) constitue donc un des moyens opérationnels du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2025 (PNIASAN), qui vise à orienter les efforts, pour atteindre une croissance de 6% de la valeur ajoutée agricole et une part budgétaire de l'Etat de 10% consentie au secteur agricole (engagement de Maputo). Le PDZSTA-BK est donc parfaitement aligné aux objectifs stratégiques du pays.

Le Programme est en cohérence avec le pilier 2 du Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 (PNDES), à savoir, la transformation économique durable et inclusive, dans la mesure où il permettra de créer des pôles de développement à Boké et Kankan, à partir de ses potentialités agricoles qui constituent un des atouts majeurs de la Guinée et de ces régions. Il a également un lien stratégique avec les trois (03) autres piliers du PNDES :

- (i) Pilier 1 : la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, par la promotion de la bonne gouvernance des richesses agricoles du pays ;
- (ii) pilier 3 : le développement inclusif du capital humain, par l'investissement dans le capital humain pour prendre en main le développement des zones spéciales de transformation agro-industrielles de la Guinée ; et
- (iii) Pilier 4 : gestion durable du capital naturel, en s'assurant que la mise en place des pôles de développement agricole ne se fait pas au détriment des ressources naturelles.

En somme, le PDZSTA sera ancré dans les stratégies, les politiques et programmes de développement de la Guinée et contribuera à saisir les opportunités économiques et à réaliser les objectifs de développement économique de la Guinée pour la transformation de l'agriculture à travers la promotion d'investissements privés, par la mise en place de conditions et d'une batterie de mesures incitatives prévues susceptibles d'attirer le secteur privé national et international à s'installer au niveau des parcs agro-industriels de Boké et de Kankan.

Le coût global du programme des dix (10) agropoles est estimé environ 550 millions d'UC (environ 758 millions de \$ EU).

Le coût total de la première phase qui couvre totalement Boké et partiellement Kankan, est estimé à 12,29 millions d'UC (156,14 milliards de GNF), hors taxes et hors douanes.

La gestion du programme au niveau national sera placée sous la responsabilité de l'Autorité de

Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), rattachée à la Présidence de la République.

Le Programme de Développement de Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK) est première phase d'un Programme de développement de dix (10) agropoles.

En ce qui concerne le PDZSTA-BK, les spéculations portent sur des : (i) Productions végétales de rente comme le cajou, le palmier à huile, le sésame, le soja ; (ii) produits vivriers comme le riz, le fonio, l'arachide, le maïs, la pomme de terre, l'igname, le manioc ; (iii) fruitiers tels l'orange, la mangue et l'ananas ; (iv) produits maraîchers, notamment, la tomate, l'oignon, le gombo et le piment ; (v) productions animales telles que la volaille et les ovins ; (vi) produits halieutiques issus de la pisciculture ; (vii) produits forestiers non-ligneux comme le miel, les feuillages, les graines et fruits sauvages, huiles et résines, infusion.

Pour le Programme, ces spéculations agricoles sélectionnées sont très importantes en termes de production, de sécurité nutritionnelle et de génération de revenus, et offrent un potentiel de développement significatif pour les chaînes de valeur. Il sera mis en œuvre dans un maximum de 10 préfectures¹.

L'objectif de Développement du Programme est de « contribuer à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, à travers la création de pôles de développement agro-industriel portés par le secteur privé ».

Le Programme s'exécutera à travers les trois (3) composantes suivantes : (i) Appui à la Gouvernance et aux mesures incitatives de la gestion des agro-parcs ; (ii) Développement des Infrastructures de Transformation et d'Accès ; et (iii) La Coordination et la Gestion du Programme.

COMPOSANTE 1 : APPUI A LA GOUVERNANCE ET AUX MESURES INCITATIVES DE LA GESTION DES AGRO-PARCS

Cette composante a pour objectif d'apporter une assistance technique pour la mise en place d'un *Système de Gouvernance de la Gestion des Zones de Transformation Agricole (ZTA)* d'une part, à travers :

- la création d'une plateforme agro-industrielle (Agro-parcs) ;
- l'élaboration du cahier de charge des agro-parcs ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité des nouvelles ZTA en Guinée.

D'autre part, d'apporter un *appui à la Gouvernance de la Gestion des ZTA*, à travers :

- l'élaboration des textes d'application de la loi foncière et opérationnalisation du guichet unique foncier ;
- l'élaboration du cadre Légal, Règlementaire et Opérationnel de l'Evaluation Environnementale et sociale stratégique (EESS) ;
- l'accompagnement des structures en charge des standards et normes de la qualité ainsi que de la fortification des aliments en micronutriments ;
- l'assistance technique pour la mise en œuvre de mesures de promotion des investissements privés dans les agro-parcs (instruments, incitations, etc.) ;
- Tenue de forums de promotion des investissements des ZTA.

¹ Boké (Boké, Boffa, Fria, Gaoual, Koundara) et Kankan (Kankan, Kouroussa, Kérouané, Mandiana, Siguiiri)

COMPOSANTE 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'APPUI A LA TRANSFORMATION AGRICOLE

La composante 2 visera à réaliser les Infrastructures de viabilisation des agro-parcs de Boké & Kankan à travers :

- Les travaux d'aménagement du site & VRD (voirie, AEP, assainissement, électricité, télécom, clôture, etc.), Station d'AEP, STEP, etc.
- La construction d'immeubles : (i) Bloc administratif et résidentiel, (ii) Bloc de services (centre de formation, centre de conférence, laboratoires, etc.), (iii) Bloc d'infrastructures socio-collectives (école, centre de santé, maison des hôtes, etc.) ;
- Les travaux d'aménage de la ligne électrique BT & MT et de la fibre télécom ;
- L'assistance à la mise en place d'une pépinière d'entreprises (prestataire) ;
- Les études de réalisation, de contrôle et de suivi des travaux et ;
- La mise en place du Guichet Unique d'entreprises à Kankan.

COMPOSANTE 3 : GESTION ET COORDINATION DU PROGRAMME

Cette composante vise à veiller à ce que le Programme soit géré, suivi de manière efficace et que la performance et les résultats soient soigneusement suivis par la CGP et les agences de mise en œuvre. Les principales activités consisteront en : la planification stratégique de la coordination, de la gestion financière, de la passation des marchés, du suivi-évaluation des activités du Programme, de la communication et de la gestion des politiques de protection.

La gestion du Programme au niveau national sera placée sous la responsabilité de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), rattachée à la Présidence de la République. L'ADAZZ sera renforcée au plan institutionnel pour assurer cette tâche, à travers la Cellule de Gestion du Programme (CGP) du PDZSTA/BK.

La CGP travaillera sous l'orientation stratégique Comité d'Orientation et de Suivi (COS) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité Pilotage du Programme (CPP) qui sera présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et composé d'un représentant des Finances et de l'Economie, les Départements ministériels et des représentants de l'ensemble des parties prenantes concernés par le Programme.

La Cellule de Gestion du Programme (CGP) sera chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Programme. La CGP sera responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du projet.

Les présents Termes De Référence définissent l'étendue de la mission qui sera confiée au consultant (cabinet) recruté.

II. OBJECTIFS VISES PAR LA PRESENTE CONSULTATION

La présente consultation vise :

- a) L'acquisition et l'installation sur trois (3) postes de travail et un serveur, de la version la plus récente, multi projet, mono site ; multi postes, multi devises, multi bailleurs, d'un Système Informatique de Gestion Comptable & Financière projet avec une possibilité de mise à disposition des versions actualisées testées et fiables ;
 - b) L'assistance technique pour le paramétrage du système informatisé en fonction des besoins du Programme présenté dans les différents documents de base (Accord de financement, PAD, Manuel d'exécution, etc...).
- ✓ La formation des utilisateurs sur l'utilisation du logiciel. La formation serait assurée pour tous les utilisateurs clés du Programme

Le fournisseur du logiciel doit faire le paramétrage de tous les modules afin de répondre aux objectifs suivants :

- Le logiciel comptable doit être adapté, évolutif et tenir compte des spécificités de la gestion des projets de développement et des exigences de la BAD en matière de qualité de reporting ;
- La gestion budgétaire doit être fonctionnelle ;
- Les états de rapprochement des soldes des comptes bancaires doivent être produits automatiquement ;
- La production des rapports de suivi financier mensuel et trimestriel (RSF) ;
- La production des états financiers doit être automatique sans passer par les retraitements sur « Excel » ;
- La gestion automatisée des immobilisations doit être intégrée.
- La gestion de la passation des marchés ;
- L'installation et le paramétrage du logiciel doit être fait au niveau de l'Unité de Gestion des Projets en vue de son exploitation ;
- La fourniture d'un manuel d'utilisation du logiciel, l'animation de séances de formation afin d'assurer le transfert de compétences au profit d'un personnel désigné, tout comme l'assistance jusqu'à la production des premiers états financiers audités et dont le rapport aura été jugé acceptable par la Banque.

La version du logiciel à livrer ainsi que les travaux du consultant doivent répondre aux exigences ci-après :

- (a) **Paramètre du système** : (i) Un paramétrage budgétaire sur au moins quatre niveaux de détails couvrant toutes les lignes budgétaires ; (ii) les paramètres comptables doivent être faits conformément au plan SYSCOHADA pour permettre de distinguer les classes sur un caractère, les sous classes sur deux caractères ; les comptes divisionnaires sur trois caractères. Les trois niveaux de sécurité seront pris en compte, notamment l'enregistrement, la validation et l'approbation ; les sous comptes divisionnaires en quatre caractères ; les comptes en six caractères. (iii) les paramètres analytiques doivent permettre la codification de plusieurs types de projets, composantes et sous composantes. Ce paramétrage analytique doit permettre le paramétrage d'autres composantes et sous composantes des projets à venir. (iv) les paramètres géographiques doivent permettre un suivi géographique au niveau national, régional, départemental, sous préfectoral et communal. Le paramétrage doit répondre aux objectifs du manuel des procédures en matière d'organisation du système informatisé de gestion financière ;

- (b) **Suivi analytique et budgétaire** : le logiciel doit permettre un suivi flexible sur la période voulue de l'exécution du budget (comparaison des prévisions avec les réalisations et génération d'écarts) selon les composantes, catégories de dépenses et activités du projet et éventuellement les paramètres géographiques, etc.
- (c) **Gestion des immobilisations** : le logiciel doit permettre une gestion optimum des immobilisations conformément aux dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet.
- (d) **Production des états financiers** : le logiciel doit permettre une production automatique et sans retraitement des états financiers à savoir : (i) le tableau des emplois et ressources ; (ii) le bilan et le compte de résultat suivant les normes du SYSCOA OHADA ; (iii) les différents tableaux prévus pour le RSF/IFR ;
- (e) **Gestion des marchés, du processus et des engagements** : ce module doit être entièrement fonctionnel et permettre entre autres le suivi de l'exécution des différents marchés et engagements.
- (f) **Gestion des décaissements** : le logiciel doit permettre l'édition effective et automatique des DRF sous une forme jugée acceptable par la Banque Africaine de Développement.
- (g) **Sécurité des données** : le paramétrage doit permettre la mise en place des procédures informatiques relatives à la sécurité et à la sauvegarde des saisies opérées au niveau du serveur afin de garantir l'intégrité et la qualité de l'information comptable et financière.

III. RESULTATS ATTENDUS

Le consultant, à l'issue de sa mission livrera :

- Un CD avec une version actualisée du logiciel et son kit d'installation tenant compte des TDRs
- Un guide d'utilisation actualisé du logiciel sur support électronique et papier en 05 exemplaires est livré.
- Un manuel de formation à l'utilisation du logiciel spécifique au projet sur support électronique et papier en 05 exemplaires
- Une attestation de formation pour les utilisateurs

IV. METHODE DE SELECTION

Le consultant/cabinet sera recruté par la méthode de sélection fondée sur la sélection à moindre coût (SMC) telle que décrites dans le nouveau cadre de passation de marchés de la Banque Africaine de Développement effectif depuis le 1er janvier 2016 et dans le Plan de Passation des Marchés du PDZSTA - BK.

V. DUREE DU CONTRAT :

A titre indicatif, la durée est estimée à 25 jours calendaires de consultation.

VI. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour les Consultants Firmes :

Le Consultant/Cabinet doit avoir une capacité technique et une expérience confirmée dans la fourniture et installation de systèmes informatiques de gestion comptable & financière. Il doit avoir réalisé de manière satisfaisante au moins quatre (04) missions similaires (fourniture et

installation de systèmes informatiques de gestion comptable & financière dans des projets/programmes similaires, particulièrement ceux financés par les Banques Multi- latérales de Financement).

Les compétences requises pour mener la fourniture préconisée sont celles d'un consultant/cabinet ou d'un bureau couvrant les domaines suivants :

- Disposer d'au moins 10 ans d'expérience dans la réalisation de prestations similaires (fourniture et installation de système informatique de gestion comptable & financière) ;
- Justifier d'une bonne connaissance des procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement surtout pour les aspects de gestion comptable et financière ou des PTFs ;
- Disposer d'un expert ayant un niveau de bac + 5 en informatique, statistiques, mathématique, finances, économie, avec au moins cinq (5) ans d'expérience en matière d'installation et de paramétrage du logiciel proposé ;
- Disposer d'une garantie fabriquant.

Pour les Consultants individuels :

- Disposer d'au moins un bac + 5 en informatique, statistiques, mathématique, finances, économie, avec au moins cinq (5) ans d'expérience en matière d'installation et de paramétrage du logiciel proposé ;
- Avoir réalisé de manière satisfaisante au moins quatre (04) missions similaires (fourniture et installation de systèmes informatiques de gestion comptable & financière dans des projets/programmes similaires, particulièrement ceux financés par les Banques Multi-latérales de Financement).
- Disposer d'une garantie fabriquant.

Une représentation en Guinée (ne serait-ce qu'un expert local) permettant de régler le problème de la réactivité face aux sollicitations des utilisateurs du logiciel serait un atout majeur. La responsabilité de l'exécution de la prestation, sera obligatoirement assumée par un expert qualifié pour le paramétrage et la formation du personnel du projet, pour tous les modules contenus dans le progiciel.

VII. CALENDRIER ET DUREE DU MANDAT

La durée du travail est d'au maximum 25 jours calendaires.

NB : Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue, la valeur du marché et les adresses du bénéficiaire (Nom du référent, son numéro de téléphone et son E-mail). En l'absence de ces documents, l'expérience déclarée ne sera pas considérable

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Logiciel : caractéristiques du volet Gestion financière, comptable et autres exigences

1. Fonctions

C/NC*	Spécifications		Oui	non	s.o.	Commentaires
C	a.	Fonctionnement en plusieurs monnaies				
C	b.	Facilité d'emploi (environnement à base de fenêtres)				
C	c.	Coût non prohibitif				
C	d.	Choix d'options comptables (comptabilité de caisse, de caisse modifiée, d'exercice, d'exercice modifié)				
C	e.	Capacité de suivi :				
C		i. des réalisations				
C		ii. du budget				
C		iii. des prévisions				
C		iv. sur la durée de vie du projet (REP)				
C	f.	Capacité de mise en correspondance des données avec des indicateurs de performance mesurables (unités de production ou avancement des marchés) pouvant faire l'objet d'un suivi selon les besoins du projet				
C	g.	Documentation et manuel utilisateur disponibles				
C	h.	Capacité de suivi et de recherche par type de transaction répertorié (n° de chèque, n° BP, paiements directs, n° de bon, etc.				
C	i.	Registre de gestion des actifs immobilisés/stocks				
C	j.	Plan comptable double (capacité de suivi et de mise en correspondance des données qui soit à la fois conforme au système comptable national et aux exigences de la Banque)				
C	k.	Capacité d'installation sur plusieurs sites et de consolidation des comptes y afférents				
C	l.	Capacité de transmission électronique de rapports à la Banque				
C	m.	Capacité d'exportation de données (Excel, ASCII, etc.)				

C	n.	Capacité de suivi établissement de rapports multiprojets				
C	o.	Rapprochement bancaire				
NC	p.	Fonctionnement en plusieurs langues				
NC	q.	Interface avec les systèmes de gestion des finances publiques				

2. Présentation des informations

C/NC*		Spécifications	Oui	Non	s.o.	Commentaires
C	a.	Capacité de suivi et d'établissement de rapports suivant des périodicités différentes (mensuelle, trimestrielle, sur l'année civile, sur l'exercice, depuis le début du projet, etc.)				
C	b.	Capacité de suivi et d'établissement de rapports par composantes du projet				
C	c.	Capacité de suivi et d'établissement par catégories de dépenses et par activités				
C	d.	Capacité de suivi et d'établissement de rapports par source de financement				
C	e.	Capacité d'établissement de rapports en format RGP LACI avec une piste d'audit claire (sans autre apport de révisions aux feuilles de calcul susceptibles de modifier la piste d'audit)				
C	f.	Capacité d'établissement de rapports sur des périodes antérieures (si un rapport est perdu, par exemple)				
	g.	Capacité d'adaptation des rapports aux besoins				

3. Sécurité

C/NC*		Spécifications	oui	Non	s.o.	Commentaires
C	a.	Fonctions de sécurité interne adaptées (par exemple, impossibilité de supprimer des transactions reportées, accès contrôlé, protection par mot de passe)				
C	b.	Dispositif de sécurité prévoyant des procédures de				

		sauvegarde et d'entretien système				
C	c.	Dispositif de sécurité prévoyant des tests d'auto diagnostic pour assurer l'intégrité des données				

4. Assistance technique

C/NC*		Spécifications	oui	Non	S.O.	Commentaires
C	a.	Assistance immédiatement disponible : i. questions techniques				
C		ii. formation et suivi jusqu'à production des premiers états financiers				

5. Administration de la passation de marchés

C/NC*		Spécifications	oui	non	s.o.	Commentaires
C	a.	Capacité de suivi et d'établissement de rapports sur la passation de marchés : i. par procédure (AON, AOI, CF, etc.)				
		ii. par marché				
		iii. par source d'approvisionnement				
		iv. par stade de processus (par exemple engagement, achèvement, etc.)				

* Veuillez noter chacune de ces fonctions avec l'abréviation suivante : **critique (C)** ou **non critique (NC)**